

cause de la prospérité, du commerce et de la paix dans le monde, au moins il ne lui a pas nuï bien grandement.

(L'honorable Mme Fallis propose le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.)

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne à demain, à 3 heures de l'après-midi.

SÉNAT

Le jeudi 6 février 1947

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

BILL SUR L'INDUSTRIE LAITIÈRE

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. W. D. EULER présente le bill B, intitulé: Loi modifiant la loi sur l'industrie laitière.

Le bill est lu pour la 1re fois.

DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE

Le Sénat passe à la suite de la discussion, suspendue hier, sur la motion de l'honorable M. McKeen tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable IVA C. FALLIS: Honorables sénateurs, comme l'honorable sénateur d'Alma se trouvera dans l'impossibilité d'être parmi nous la semaine prochaine je suis heureuse de lui céder la parole cet après-midi. Vous aurez plus tard l'occasion de m'entendre.

L'honorable C. C. BALLANTYNE: Honorables sénateurs, je tiens à remercier l'honorable sénatrice qui a eu l'amabilité de me céder la place. Je tiens aussi à remercier Son Honneur le Président d'avoir convoqué le Sénat plus tôt cet après-midi afin de me permettre de prendre le train de 4 h. et 10 minutes pour Montréal. Malheureusement, il me sera impossible d'être ici la semaine prochaine et je voudrais féliciter chaleureusement les motionnaires de l'adresse qui ont prononcé ici des discours si éloquents et si pleins de renseignements. Je n'ai pas eu l'occasion de les entendre mais je les ai lus avec beaucoup de plaisir et de satisfaction.

L'hon. M. Robertson.

Honorables sénateurs, c'est à titre d'homme d'affaires que je voudrais vous parler cet après-midi plutôt qu'en qualité de membre de la Chambre. Quand j'étais plus jeune et plus actif j'ai passé de longues années dans l'industrie, en qualité de chef d'une des entreprises de fabrication les plus importantes du genre au Canada et je reste associé à plusieurs des entreprises de fabrication les plus considérables de notre pays ou des Etats-Unis. Je voudrais que les honorables sénateurs comprennent bien que les vues et les opinions que je vais exprimer cet après-midi ne sont pas exclusivement miennes, même si je les approuve entièrement. Ce sont celles de nos hommes d'affaires les plus importants, qui sont non seulement des industriels mais encore des financiers.

Je voudrais seulement parler de deux des points évoqués dans le très gracieux discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général, savoir: les régies et l'impôt sur le revenu.

Il y a quelques semaines, j'ai écouté attentivement cinq causeries radiophoniques de M. Donald Gordon, qui dirige avec tant de maîtrise la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Je puis dire sans hésiter qu'on n'aurait pu trouver meilleur homme pour occuper ce poste et je félicite le Gouvernement d'avoir pu retenir ses services. Il est certain que dans ses causeries il a plaidé la cause du maintien des régies d'une façon fort convaincante; or dans la cinquième et dernière causerie il a dit: "Il appartient maintenant au peuple canadien de dire s'il tient oui ou non à maintenir ces régies."

Mais mon excellent ami M. Gordon n'a fait voir qu'un côté de la médaille. Il aurait dû parler au moins une fois au cours de ses causeries de ce que les contribuables canadiens ont payé pour le maintien des plafonds. Je causais il n'y a pas longtemps avec un notable libéral de la ville de Montréal. "Mon ami, lui dis-je, croyez-vous que sans les régies les subventions auraient atteint la somme d'un milliard de dollars?" "Certainement, me répondit-il, plusieurs milliards".

J'ai demandé hier à l'honorable leader de la Chambre ce que les subventions avaient coûté au pays, mais il n'a pas pu me donner ces renseignements. Je suis certain, honorables sénateurs, que vous reconnaîtrez avec moi qu'il n'est que juste et raisonnable de dire aux contribuables canadiens quel a été le montant total des subventions, afin qu'ils puissent se faire une idée juste de l'opportunité de conserver ou de supprimer ces régies. Je sais qu'elles étaient nécessaires pendant la guerre, que personne ne s'opposait à l'époque et je crois qu'il y a lieu d'en conserver quelques-unes,—très peu,—en ce moment.